



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des technologies de l'information et de la communication,
de la science, de la technologie et de l'innovation

Première session

Bangkok, 5-7 octobre 2016

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux	3
A. Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication	3
B. Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation.....	7
C. Examen de l'orientation future des sous-programmes	11
D. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session	12
E. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité ..	12
F. Questions diverses.....	12
G. Adoption du rapport du Comité sur sa première session	12
III. Organisation de la session	13
A. Ouverture, durée et organisation.....	13
B. Participation.....	13
C. Élection du Bureau.....	14
D. Ordre du jour	14
E. Manifestations parallèles	15
 Annexes	
I Liste des documents	16
II Projet de mandat actualisé du Forum Asie-Pacifique de l'innovation.....	17

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité approuve le Plan directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, notant les résultats satisfaisants des 1^{re} et 2^{ème} réunions du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et exprimant sa gratitude aux membres du Groupe de travail et au secrétariat.

2. Le Comité invite les Gouvernements, le secteur privé, les institutions internationales et régionales ainsi que les autres parties prenantes concernées à participer activement à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

3. Le Comité se félicite de l'offre faite par le Bangladesh d'accueillir la prochaine réunion du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui doit se tenir à Dhaka en 2017.

4. Le Comité prie le secrétariat de continuer à accorder une haute priorité à la connectivité par les technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, par des travaux analytiques, le renforcement des capacités, la promotion de la coopération régionale, le partage des meilleures pratiques ainsi que l'établissement et la promotion de normes communes.

5. Le Comité réaffirme l'importance d'utiliser les applications spatiales et les TIC en tant qu'outils fondamentaux en matière de réduction des risques de catastrophe et de relèvement, notant que la région Asie-Pacifique continue d'être l'une des régions du monde les plus exposées aux catastrophes.

6. Le Comité prie le secrétariat de continuer à faciliter les initiatives de réduction des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique, y compris en partageant les enseignements tirés de la cyber-résilience au moyen des applications spatiales et des TIC ainsi qu'en favorisant la mise en œuvre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

7. Le Comité note avec préoccupation l'élargissement de la fracture numérique dans la région Asie-Pacifique et souligne le rôle central de la connectivité à large bande pour résorber cette fracture et accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région.

8. Le Comité souligne la nécessité de poursuivre le renforcement du développement des capacités humaines en matière de TIC dans la région et, à cet égard, note en particulier l'importance de l'entrepreneuriat des femmes en matière de TIC et se félicite du nouveau programme phare du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, intitulé « Women and ICT Frontier Initiative », qui appelle toutes les parties prenantes concernées à appuyer sa mise en œuvre au niveau national.

9. Le Comité prie le secrétariat de tirer parti de l'appareil de conférence actuel et d'exploiter pleinement l'expertise et les ressources internes afin de faciliter et de mieux appuyer les priorités définies en matière de science, de technologie et d'innovation dans la région Asie-Pacifique; de promouvoir la science, la technologie et l'innovation; de combler les lacunes en répondant aux besoins particuliers des pays en développement; et de traiter de manière inclusive les groupes marginalisés.

10. Le Comité prie également le secrétariat de continuer de promouvoir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire quant au partage des connaissances, selon des termes mutuellement convenus, des technologies qui ont une incidence importante sur le développement durable.

11. Le Comité reconnaît qu'il est nécessaire de définir des priorités dans le vaste domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et qu'en ce qui concerne celles qui doivent être retenues, il conviendrait de s'attacher aux moyens permettant aux États membres d'apprendre les uns des autres et à la manière dont la plateforme intergouvernementale de la CESAP pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif. À cet égard, le Comité prie le secrétariat de déterminer et de proposer les domaines prioritaires au regard des thèmes du développement durable relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, et de faciliter le partage des résultats des recherches, des meilleures pratiques et du renforcement des capacités entre les pays membres.

12. Le Comité prie le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour organiser tous les deux ans un Forum Asie-Pacifique de l'innovation de manière à renforcer le partage des connaissances ainsi qu'à favoriser la collaboration et la relation entre science et politique. Le Comité recommande de tenir le Forum de l'innovation en 2017 à titre d'essai et d'arrêter de nouvelles modalités en fonction des résultats de ce forum.

13. Le Comité prend note d'autres modifications particulières apportées au projet de mandat du Forum Asie-Pacifique de l'innovation (E/ESCAP/CICTSTI(1)/8), lesquelles figurent dans le mandat actualisé qui est joint à l'annexe II du présent document. Le Comité recommande également que le mandat soit mis au point définitivement par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

II. Compte rendu des travaux

A. Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication

1. Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

14. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/1); de la note du secrétariat intitulée « Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/2); et de la note du secrétariat intitulée « Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/3).

15. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays membres suivants: Bangladesh; Bhoutan; Chine; Fédération de Russie; Japon; Mongolie; Népal; Pakistan; République de Corée; et Tonga.

16. Des déclarations ont été faites par le représentant de l'organisme spécialisé suivant: l'Union internationale des télécommunications (UIT).

17. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès rapides accomplis au niveau national au moyen de programmes tels que Digital Bangladesh destinés à résorber la fracture numérique et aboutir à des résultats de développement transformateur pour une mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable.

18. Le Comité a également noté que, malgré les progrès accomplis, les sujets de préoccupation subsistaient en matière de disponibilité, d'accessibilité, de

fiabilité, de résilience et de sécurité des réseaux des TIC, et il a appelé les États membres de la CESAP à une collaboration visant à améliorer ces aspects de l'infrastructure des TIC, ainsi qu'à une participation multipartite.

19. Le Comité a en outre noté la nécessité d'accorder une attention spéciale et particulière à la sécurité et à la résilience dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

20. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à accorder une haute priorité aux travaux analytiques et au renforcement des capacités entrepris dans le domaine de l'établissement de la connectivité par les TIC, y compris en matière de cyber-résilience de l'infrastructure des TIC, au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, et a reconnu l'importance de la coopération régionale et du partage des meilleures pratiques concernant les deux aspects de l'offre et de la demande en matière de TIC pour le développement durable. Le Comité a pris note d'un avis exprimé et selon lequel les opérations de la structure de gouvernance de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information continueraient d'être financées par un appui extrabudgétaire.

21. Le représentant de l'UIT a noté le rôle essentiel des réseaux de transmission en fibre optique et s'est félicité de l'action menée par la CESAP en vue de promouvoir l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

2. Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information

22. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/4).

23. Les représentants des pays membres ci-après ont fait des déclarations: Bhoutan; Chine; Fédération de Russie; Japon; Népal; et République de Corée.

24. Le représentant de l'institution spécialisée ci-après a également fait des déclarations: Union internationale des télécommunications.

25. Le Comité a exprimé ses remerciements et son soutien au secrétariat pour son examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, et s'est félicité des efforts de concertation et de collaboration entrepris avec les partenaires internationaux et régionaux, y compris les facilitateurs chargés des grandes orientations, en vue d'appliquer la résolution 72/10 de la Commission.

26. En particulier, le Comité a pris note avec satisfaction de la réunion sur l'examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information, qui avait été organisée par le secrétariat en collaboration avec l'UIT et d'autres institutions des Nations Unies.

27. Le Comité a reconnu que les TIC offraient de grandes possibilités d'améliorer le développement social et économique, le développement humain et la société du savoir. Le Comité a noté que les conclusions de l'examen régional appelaient à des liens étroits entre la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information et les objectifs de développement durable, et a constaté que les efforts déployés pour atteindre les cibles fixées lors du Sommet mondial sur la société de l'information contribueraient à la réalisation des objectifs de développement durable.

28. Le Comité a pris note de l'élargissement de la fracture numérique dans la région. Il a reconnu que l'écart en matière de connectivité à large bande entre les États membres de la CESAP continuait de se creuser et que ce déséquilibre engendrerait des disparités en matière d'accès aux TIC et d'utilisation des TIC dans de nombreux secteurs socioéconomiques. À cet égard, le Comité a reconnu que les efforts de promotion de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information déployés par la CESAP contribueraient dans une large mesure à résorber la fracture numérique et favoriseraient la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

29. Le Comité s'est déclaré favorable à la tenue de l'examen régional dans le cadre de sa session.

3. Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience

30. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/5).

31. Les représentants des pays membres ci-après ont fait des déclarations: Bhoutan et Japon.

32. Le représentant de l'organisation non gouvernementale ci-après a également fait des déclarations: Centre pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe.

33. Le Comité a pris note avec satisfaction du soutien apporté par le secrétariat, les États membres et les partenaires stratégiques à travers le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, qui s'adresse aux pays touchés par une catastrophe en cas de crise ou de situation d'urgence. Le Comité a pris acte du rôle fondamental du secrétariat dans la facilitation des diverses initiatives de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, l'une des régions du monde les plus exposées en la matière.

34. Le Comité a réaffirmé l'importance d'utiliser les applications spatiales et les TIC en tant qu'outils essentiels de réduction des risques de catastrophe dans la région. Le Comité a noté que de nombreux enseignements avaient été tirés, notamment en matière de cyber-résilience, et que le secrétariat pourrait en faire part à d'autres pays et sous-régions.

35. Le Comité a relevé avec satisfaction le travail entrepris dans le cadre du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, ainsi que l'importance de lutter contre la sécheresse et de nombreuses autres catastrophes au moyen de la coopération régionale relative aux applications spatiales et aux TIC.

36. Le Comité a exprimé son soutien aux activités menées par le secrétariat dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en vue d'améliorer la cyber-résilience, en particulier dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique.

37. Le Comité a pris également note du prochain Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial, qui se tiendra à New Delhi le 2 novembre 2016, à titre de réunion préparatoire à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (3-5 novembre 2016). Le

Comité a salué le rôle joué par le secrétariat dans la poursuite de ses travaux et leur présentation à ces réunions.

4. Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement

38. Le Comité était saisi du rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2014-2016 (E/ESCAP/CICTSTI(1)/6).

39. Les représentants des pays membres ci-après ont fait des déclarations: Arménie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Inde; Indonésie; Kazakhstan; Philippines; République de Corée; Sri Lanka; Tadjikistan; et Turkménistan.

40. Le représentant de l'Asia Pacific Network Information Centre a également fait une déclaration.

41. Le Comité a été informé des activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement en matière de renforcement des capacités humaines dans le domaine des TIC, s'agissant en particulier de ses programmes phares: l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics, qui s'adresse aux responsables publics et aux fonctionnaires; la série Initiation aux TIC au service du développement pour les jeunes, destinée aux étudiants et aux établissements d'enseignement supérieur; et le programme récemment présenté « Women and ICT Frontier Initiative », relatif à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes par le renforcement des capacités en matière de TIC. Le Comité a été informé des activités de recherche et de partage du savoir du Centre, de ses services consulatifs ainsi que de ses plateformes en ligne et de téléenseignement, éléments qui ont tous complété et appuyé les efforts de renforcement des capacités déployés par le Centre.

42. Le Comité a bénéficié d'une table ronde sur le thème du renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement. Ont participé à cette table ronde: M^{me} Gati Gayatri, Directrice du Centre de recherche et développement pour la communication, la connaissance et les métiers de l'informatique, Ministère indonésien de la communication et des technologies de l'information; M^{me} Chitranganie Mubarak, Présidente de l'Agence sri-lankaise pour les technologies de l'information et de la communication; M^{me} Luzviminda A. Villanueva, Chef de projet, Autonomisation économique des femmes aux Philippines (« GREAT Women Project »), Commission philippine des femmes; et M. Asomudin Atoev, Coordonnateur de projet, Fondation SecDev en Asie centrale (Tadjikistan).

43. Au cours du débat, les participants ont fait part des besoins et défis nouveaux et émergents de leur pays dans le domaine du renforcement des capacités en matière de TIC étant donné les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Chaque participant a présenté les stratégies et programmes de renforcement des capacités de son pays, ainsi que l'évolution des stratégies en fonction des modifications intervenues dans le paysage des TIC et dans le cadre des priorités de développement durable. Les participants ont également informé le Comité de l'utilisation qui était faite des programmes du Centre.

44. Le Comité a noté que l'Académie et la série Initiation aux TIC étaient des programmes précieux qui continuaient de faire partie des cadres de développement

des ressources humaines de la fonction publique ainsi que des cursus universitaires, et qu'ils étaient adaptés aux besoins des utilisateurs et à la situation locale afin de convenir aux contextes nationaux. Le représentant de la délégation kazhake a informé le Comité que les membres du Centre régional d'Astana pour la fonction publique étaient encouragés à utiliser le programme de l'Académie.

45. Le Comité s'est félicité de la présentation du programme « Women and ICT Frontier Initiative », relatif à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes par le renforcement des capacités en matière de TIC. Ce programme contribuerait à la réalisation du développement inclusif dans la région. Les États membres ont manifesté leur intérêt pour l'adoption et la mise en œuvre du programme « Women and ICT Frontier Initiative » dans leur pays. Le Comité a souligné l'importance d'adapter ce programme aux besoins des utilisateurs et à la situation locale, et de l'intégrer dans les stratégies et programmes nationaux actuels de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

46. Le représentant de l'Asia Pacific Network Information Centre a insisté sur l'importance d'une gestion efficace des ressources de l'Internet et sur la nécessité de renforcer les capacités des fournisseurs d'accès, notamment en matière de sécurité.

47. La délégation de la République de Corée s'est félicitée du travail accompli par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et de ses contributions à la région Asie-Pacifique et au-delà. La délégation a également reconnu que les programmes avaient été utilisés par le Centre d'études supérieures sur la large bande pour le développement créé par le Ministère de la science, des technologies de l'information et de la communication et de la planification du futur de la République de Corée et la Banque interaméricaine de développement pour la région de l'Amérique latine. La délégation a recommandé que le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement continue de promouvoir ses programmes et de les partager avec les autres organisations internationales et les banques de développement. La République de Corée continuerait de soutenir les activités du Centre et encourageait les autres États membres à lui apporter leur contribution.

48. Le Comité a remercié le Centre et la République de Corée, pays hôte du Centre, des efforts qu'ils continuaient de déployer afin de renforcer les capacités en matière de TIC pour le développement dans la région et au-delà.

B. Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation

1. Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique

49. Le Comité était saisi du document intitulé « Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/7).

50. Le Comité a bénéficié d'une table ronde de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation, à laquelle ont participé: M^{me} Shamshad Akhtar, Secrétaire exécutive de la CESAP; M. Pichet Durongkaverroj, Ministre thaïlandais des sciences et des technologies; M. Zakri Abdul Hamid, Conseiller scientifique du Premier Ministre malaisien et Membre du Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général de l'ONU; M^{me} Lisa Rauter, Directrice du service

InnovationXchange du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce; M^{me} Sirimali Fernando, Présidente de la Fondation nationale des sciences (Sri Lanka); et M. Apiwat Ratanawaraha, Professeur à l'Université Chulalongkorn (Thaïlande).

51. Les représentants des pays membres de la CESAP ci-après ont fait des déclarations: Australie; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Japon; Malaisie; Pakistan; et Sri Lanka.

52. Le Comité a noté que la science, la technologie et l'innovation étaient essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, un dialogue accru était encore nécessaire pour tirer efficacement parti de leur potentiel. Le Comité a reconnu que les universités, les académies des sciences et les établissements d'enseignement représentaient les principales sources de progrès scientifique et technologique et qu'il convenait d'examiner les moyens d'appuyer et de favoriser ces pépinières.

53. Le Comité a appelé à aligner les priorités nationales en matière de science, de technologie et d'innovation sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a reconnu l'importance de mobiliser des capacités de cet ordre afin de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels étaient confrontés les pays et la région. À cet égard, il convenait que les activités de recherche-développement cessent d'être uniquement inspirées par des considérations économiques pour être mues par des préoccupations d'ordre social et environnemental à des fins d'efficacité. Le Comité a également noté qu'il importait de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables aux effets de la pauvreté soient prises en compte de manière proactive en matière de science, de technologie et d'innovation.

54. Le Comité a reconnu que la science, la technologie et l'innovation pouvaient être un catalyseur de l'égalité des sexes lorsqu'elles remettaient en question les préjugés profondément enracinés et ouvraient des perspectives, notamment en développant l'accès des groupes de personnes vulnérables particulièrement mal desservies par les nouvelles technologies.

55. Le Comité a reconnu qu'aucune solution toute faite n'existait en matière de cadre d'innovation et de développement, étant donné la diversité de la région et la nécessité de s'ouvrir à des approches et à des principes interrégionaux et sous-régionaux adaptables à différents contextes.

56. Le Comité a noté qu'une forte volonté politique serait essentielle au succès de la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de science, de technologie et d'innovation, et qu'il était nécessaire de renforcer les liens entre science et politique à l'échelon public.

57. Le Comité a reconnu qu'il fallait débloquer et engager des fonds dans la science, la technologie et l'innovation, notamment en finançant davantage la recherche fondamentale et la recherche appliquée, en stimulant le secteur privé par des mesures incitatives, en se concentrant sur les ressources tout au long du processus d'innovation et en renforçant les partenariats public-privé.

58. Le Comité a reconnu qu'il importait de former des spécialistes pour l'avenir, en particulier par l'accent mis sur l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dès le plus jeune âge, par la priorité donnée aux capacités d'innovation et par l'élévation du niveau de la culture scientifique grâce au libre accès à l'éducation scientifique.

59. Le Comité a souligné qu'il importait de créer un environnement favorable à l'innovation en appuyant les réseaux régionaux et mondiaux et en mettant l'accent sur le renforcement et la protection des droits de propriété intellectuelle ainsi que la prise de risques et l'investissement des entrepreneurs.

60. Le Comité a fait observer qu'il était nécessaire de mesurer les résultats exacts obtenus en matière de science, de technologie et d'innovation, par l'établissement de types adéquats d'indicateurs permettant d'apprécier l'évolution et les incidences de la science, de la technologie et de l'innovation, par l'élaboration de normes et de systèmes de qualité pertinents, ainsi qu'en procédant à des évaluations de l'impact, à un suivi et à une évaluation dans l'ensemble des trois dimensions du développement durable.

2. Promouvoir la collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation

61. Le Comité était saisi du document intitulé «Mandat du Forum Asie-Pacifique de l'innovation» (E/ESCAP/CICTSTI(1)/8). Les délibérations menées au titre de ce point de l'ordre du jour avaient pour objet un exposé présenté par le secrétariat sur le thème «Promouvoir la collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation», et ont consisté en des déclarations faites par certains pays.

62. Les pays membres de la CESAP ci-après ont fait des déclarations: Chine, États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Japon; Pakistan; et République de Corée.

63. Le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a fait une déclaration.

64. Le Comité a pris note avec satisfaction des propositions faites par le secrétariat en vue de l'établissement du forum de l'innovation et a recommandé de tenir le forum de 2017 à titre d'essai et de s'en servir en tant que modèle pour le forum. Il a par ailleurs relevé que le forum pourrait être un espace dans le cadre duquel la CESAP pourrait encourager la collaboration en matière de collecte des meilleures pratiques de la région.

65. Le Comité a noté que le forum de l'innovation permettrait de renforcer dans la région l'interface et l'interconnexion entre, d'une part, science et politique et, d'autre part, les entreprises. Le Comité a souligné que le forum pourrait servir de plateforme pour affronter les défis posés aux pays de la région et les risques pesant sur eux en matière de développement durable, en particulier les petits États insulaires en développement.

66. Le Comité a noté que le forum de l'innovation pourrait également servir de plateforme de concertation, en vue de l'élaboration d'un cadre conceptuel et du partage des connaissances, des données d'expérience et des meilleures pratiques entre les États membres et toutes les parties prenantes. Le Comité a fait valoir qu'à long terme, le forum pourrait servir de plateforme de suivi à des fins de suivi et d'examen des activités menées et des plans régionaux mis en œuvre sous la direction du Comité en matière de science, de technologie et d'innovation. Le Comité a pris note d'un avis exprimé et selon lequel la réunion des scientifiques des États membres ou des conseillers scientifiques principaux auprès des gouvernements de ces États membres à l'occasion du forum Asie-Pacifique de l'innovation pourrait tenir lieu de plateforme efficace pour faciliter et coordonner le dialogue entre les gouvernements, le monde universitaire et la société dans son ensemble.

67. Le Comité a noté que le forum de l'innovation devrait tirer parti des compétences existantes et pourrait être organisé sous la même forme que le Forum Asie-Pacifique des entreprises, ce qui contribuerait à attirer les fonds du secteur privé et à susciter sa participation.

68. Le Comité a recommandé que des améliorations soient encore apportées au mandat du forum Asie-Pacifique de l'innovation par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

69. Le Comité a fait observer que le premier forum de l'innovation pourrait avoir pour thème la promotion de la collaboration en matière de technologie en Asie et dans le Pacifique. Le Comité a mis l'accent sur le fait que les thèmes du forum de l'innovation devraient être alignés sur les priorités de mécanismes tels que le Mécanisme de facilitation des technologies et le forum politique de haut niveau sur le développement durable du Conseil économique et social.

3. Faciliter le partage des connaissances entre les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Asie et dans le Pacifique

70. Le Comité était saisi du document intitulé « Rapport sur les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CICTSTI(1)/9).

71. Les délibérations ont commencé par un exposé introductif présenté par le secrétariat. Le Comité a bénéficié d'une table ronde axée sur certaines activités sous-régionales en matière de science, de technologie et d'innovation. La table ronde a réuni M. Manzoor Hussian Soomro, Président de la Fondation scientifique de l'Organisation de coopération économique; M. Bernard Li, Directeur du secrétariat de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique; et M. Alexandr Lozin, Chef de Division de la Commission économique eurasiennne.

72. Les représentants des pays membres ci-après ont fait des déclarations: États-Unis d'Amérique; Fidji; Japon; et Pakistan.

73. Une déclaration a également été prononcée par l'organisation intergouvernementale suivante: Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

74. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à faire face aux problèmes de développement de la région Asie-Pacifique en catalysant les partenariats multipartites et en appuyant l'apprentissage interrégional entre les États membres et les autres organisations régionales et sous-régionales. Le Comité a par ailleurs souligné l'importance du secrétariat qui tient à sa fonction d'animation et de facilitation en vue de glaner des idées et de les présenter de manière à parvenir à une plus grande sensibilisation et à une meilleure connaissance en matière de science, de technologie et d'innovation.

75. Le Comité a souligné l'importance du secrétariat qui réside dans le fait de servir de catalyseur en matière de science, de technologie et d'innovation par la promotion de l'innovation sous diverses formes et, parallèlement, son importance qui tient au fait de combler toutes lacunes relevées quant à la réponse à donner aux besoins particuliers des communautés des pays en développement œuvrant dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

76. Le Comité a pris note de l'intérêt du partage des données d'expérience au regard de certains mécanismes de coopération sous-régionaux actuels en matière

de science, de technologie et d'innovation, à savoir: le Partenariat politique en matière de science, de technologie et d'innovation de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique; la Fondation scientifique de l'Organisation de coopération économique; et la Commission économique eurasiennne. Le Comité a reconnu que l'ensemble de la région devait être informé des activités menées à l'échelon sous-régional en matière de science, de technologie et d'innovation afin de promouvoir une coopération approfondie dans ces domaines. Le Comité a reconnu qu'il y avait moyen d'améliorer la coopération entre les divers mécanismes de coopération sous-régionaux et d'accroître leur efficacité à l'échelle de l'ensemble de la région.

77. Le Comité a reconnu la nécessité d'inscrire en permanence à l'ordre du jour de ses sessions un point relatif aux mécanismes de coopération sous-régionaux en matière de science, de technologie et d'innovation, au titre duquel les initiatives sous-régionales qui s'y rapportent étaient invitées à présenter volontairement leurs travaux et à échanger les enseignements tirés, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Bureau du Comité. Il conviendrait d'éviter des obligations supplémentaires en matière d'établissement de rapports, au profit des moyens et mécanismes existants.

78. Le Comité a pris note de l'avis formulé par le secrétariat et recommandant de participer activement aux initiatives sous-régionales en matière de science, de technologie et d'innovation, et de collaborer avec elles, afin de faciliter le partage des connaissances sur les activités pertinentes conduites au sein de la région. Le Comité a noté qu'il fallait intégrer des indicateurs de performance pertinents dans les activités de collaboration de cet ordre menées entre la CESAP et d'autres mécanismes sous-régionaux en matière de science, de technologie et d'innovation, afin d'évaluer correctement la valeur ajoutée de telles activités.

79. Le Comité a souligné l'importance du secrétariat qui réside dans le fait de fournir des conseils aux pays membres pour veiller à ce que leurs programmes et politiques en matière de science, de technologie et d'innovation soient inclusifs de manière à ne laisser personne de côté.

80. Le Comité a noté l'intérêt présenté par les activités de coopération sous-régionales menées en matière de science, de technologie et d'innovation et a appuyé les efforts proposés par le secrétariat en vue de gérer une présence en ligne qui fournirait des liens vers les ressources sur l'Internet des divisions concernées au sein de la CESAP.

C. Examen de l'orientation future des sous-programmes

81. Le secrétariat a présenté un aperçu du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du sous-programme 5 (technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe), qui servirait de base à l'élaboration du programme de travail y relatif. Le secrétariat a aussi présenté les trois principaux axes de travail en matière de science, de technologie et d'innovation du sous-programme: travaux analytiques; promotion des pratiques, normes et politiques régionales; et renforcement des capacités.

82. Le secrétariat a également présenté un aperçu du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du sous-programme 2 (commerce, investissement et innovation), qui a servi de base à l'élaboration du programme de travail y relatif. Il a en outre présenté les domaines prioritaires du futur programme de travail en matière de science, de technologie et d'innovation, tels qu'ils sont ressortis du débat mené par le Comité sur la question.

83. Le Comité a noté que les grands domaines de travail pour chacun des sous-programmes étaient en concordance avec le cadre stratégique approuvé par la Commission.

D. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session

84. La délégation pakistanaise a appuyé l'idée de parrainer une résolution, si nécessaire, pour faire avancer les décisions prises par le Comité, en particulier concernant le forum de l'innovation, à la soixante-treizième session de la Commission.

85. La délégation bangladaise a fait part de son vif soutien à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et de son intention de présenter une résolution sur sa mise en œuvre à la soixante-treizième session de la Commission. De plus, la délégation a exprimé son intention de soumettre une demande de modification de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, conformément à la résolution 71/10 de la Commission. La délégation a proposé d'accueillir la prochaine réunion du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information à Dhaka, en 2017.

86. La délégation chinoise a déclaré que des progrès importants avaient été accomplis s'agissant de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et a exprimé son soutien à la proposition de la délégation bangladaise de présenter une résolution sur ce sujet à la soixante-treizième session de la Commission.

87. La délégation des États-Unis d'Amérique a mis l'accent sur le rôle joué par la Commission en tant qu'organe de coordination qui orientait l'attention des États membres sur le traitement des questions communes à la région, au lieu de créer de nouvelles instances et institutions. Elle a invité les membres de la CESAP à s'interroger sur l'opportunité de tenir des réunions axées sur des questions présélectionnées. Elle a ajouté que les États membres pourraient fournir à l'avance des informations sur les problèmes retenus aux experts techniques, qui seraient ainsi à même de présenter des exposés et des études de cas sur les solutions techniques applicables à la question à l'examen et de créer de nouvelles bonnes pratiques préalablement recommandées, qui pourraient être soumises à l'Assemblée générale.

E. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité

88. Le Comité a noté que le lieu et les dates de la prochaine session du Comité seraient déterminés ultérieurement. Le secrétariat consulterait le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

F. Questions diverses

89. La délégation chinoise a recommandé l'élaboration d'un programme conjoint avec la CESAP en vue d'appuyer l'échange de données d'expérience régionales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

G. Adoption du rapport du Comité sur sa première session

90. Le Comité a adopté le rapport sur sa première session le 7 octobre 2016.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

91. Le Comité a tenu sa première session à Bangkok du 5 au 7 octobre 2016.

92. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé l'allocution d'ouverture. M. Prajin Juntong, Vice-Premier Ministre et Ministre thaïlandais de l'économie et de la société numériques par intérim, a prononcé le discours liminaire. M. Rodolfo Salalima, Secrétaire (Ministre) du Département philippin des technologies de l'information et de la communication, a prononcé un discours d'ouverture. M. Susil Premajayantha, Ministre sri-lankais de la science, de la technologie et de la recherche, a prononcé un discours d'ouverture. M. Zunaid Ahmed Palak, Ministre d'État bangladais des technologies de l'information et de la communication relevant du Ministère des postes, des télécommunications et des technologies de l'information, a prononcé le discours de bienvenue.

B. Participation

93. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Fidji; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Macao (Chine); Malaisie; Mongolie; Myanmar; Népal; Pakistan; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; Sri Lanka; Thaïlande; Timor-Leste; Tonga; Turkménistan; Turquie; et Viet Nam.

94. Les représentants des Observateurs permanents auprès de la CESAP ci-après ont participé à la session: Afrique du Sud; Allemagne; Canada; Israël; Mexique; Nigéria; Pérou; Portugal; et Suisse.

95. Ont participé à la session les représentants des organismes des Nations Unies ci-après: Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; et Programme des Nations Unies pour le développement.

96. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et des organismes apparentés suivants: Banque mondiale; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; Société financière internationale; et Union internationale des télécommunications.

97. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Association de coopération économique Asie-Pacifique; Commission économique eurasienne; Société asiatique de réassurance; et Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique.

98. Les observateurs des organisations ci-après étaient représentés: Bangladesh NGOs Network for Radio and Communication; British Council; Borlaug Global Rust Initiative; Centre pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe (Kazakhstan); DRVR; Centro Universitário Jorge Amado; China Telecom Global Limited; Genweb2 Limited; Incheon International Airport Corporation; International IT University; Korea Institute of Science & Technology Evaluation and Planning; Korea Land & Housing Corporation; Korea Tourism Organization; Korea Workers' Compensation & Welfare Service; LIRNEasia; Malaysian Council for Rehabilitation; National Information Technology Centre (Kirghizistan); Network for Information and Computer Technology (Inde); Open Society Institute Assistance Foundation (Tadjikistan); Rayznews; Thales

Communications & Security; Standing Conference of Mediation Advocates; et VimpelCom.

99. Les représentants de l'Asia-Pacific Network Information Centre et d'ECO Science Foundation ont également participé à la session.

C. Élection du Bureau

100. La session a élu le Bureau suivant:

- Président: M. Meas Po (Cambodge)
- Vice-présidents: M. MD Mozibur Rahman (Bangladesh)
M. Jigme Thinlye Namgyal (Bhoutan)
- Rapporteurs: M. Anitelu Toimoana (Tonga)
M. Bünyamin Er (Turquie)

D. Ordre du jour

101. La session a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Discours d'ouverture;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions de politique générale concernant les technologies de l'information et de la communication:
 - a) Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;
 - b) Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information;
 - c) Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience;
 - d) Renforcement des capacités régionales en matière de technologies de l'information et de la communication pour le développement.
3. Questions de politique générale concernant la science, la technologie et l'innovation:
 - a) Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique;
 - b) Promouvoir la collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation par l'intermédiaire d'un forum Asie-Pacifique de l'innovation;
 - c) Faciliter le partage des connaissances entre les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Asie et dans le Pacifique.
4. Examen de l'orientation future des sous-programmes.

5. Examen d'éventuels projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-treizième session.
6. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur sa première session.

E. Manifestations parallèles

102. Les manifestations parallèles et spéciales ci-après se sont tenues:

- a) 3-4 octobre 2016: Réunion d'experts sur la connectivité numérique pour le développement durable;
- b) 3 octobre 2016: La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les domaines de l'Internet et du développement dans la région Asie-Pacifique;
- c) 3-4 octobre 2016: Dialogue régional Asie-Pacifique sur l'Internet et le développement;
- d) 3-4 octobre 2016: 2^{ème} réunion du Conseil consultatif de la science, de la technologie et de l'innovation;
- e) 3-6 octobre 2016: Atelier sur la planification des actions relatives aux données publiques en libre accès pour le développement durable en Asie;
- f) 4 octobre 2016: Réunion sur l'Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information;
- g) 5-6 octobre 2016: Onzième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement;
- h) 5-7 octobre 2016: Réunion consultative sur la mise en œuvre au niveau national du programme « Women and ICT Frontier Initiative ».

Annexe I**Liste des documents**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CICTSTI(1)/1	Vers l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	2 a)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/2	Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	2 a)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/3	Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	2 a)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/4	Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information	2 b)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/5	Les applications spatiales en tant qu'outil fondamental pour renforcer la cyber-résilience	2 c)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/6	Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur ses activités durant la période 2014-2016	2 d)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/7	Franchir la prochaine étape: élaborer un programme d'action pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique	3 a)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/8	Mandat du Forum Asie-Pacifique de l'innovation	3 b)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/9	Rapport sur les mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Asie et dans le Pacifique	3 c)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/10	Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur sa première session	8
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/CICTSTI(1)/L.2	Projet de rapport	8
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/CICTSTI(1)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/CICTSTI(1)/INF/2	List of participants	
E/ESCAP/CICTSTI(1)/INF/3	Tentative programme	

Annexe II

Projet de mandat actualisé du Forum Asie-Pacifique de l'innovation

1. Objectifs

1. Le Forum Asie-Pacifique de l'innovation constitue une plateforme de facilitation du partage des connaissances et de l'action collective pour un réseau multipartite diversifié en vue de faire face aux défis et tirer parti des opportunités que présentent la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable.

2. Le Forum poursuit les objectifs suivants:

a) Partage des connaissances et collaboration dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

i) Appuyer, à l'échelle régionale et internationale, le partage des connaissances et la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

ii) Offrir un cadre de dialogue durable entre les différents acteurs de l'écosystème de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable;

iii) Partager les exemples de réussites et les enseignements tirés d'avancées scientifiques, de progrès technologiques et de pratiques novatrices;

iv) Proposer de nouveaux partenariats et initiatives permettant d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable;

v) Mettre en relation investisseurs et innovateurs.

b) Politiques et stratégies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

i) Mettre en évidence et mettre en commun les meilleures pratiques en matière de politiques et de stratégies dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation afin de parvenir à un développement durable d'un point de vue multipartite;

ii) Étudier des approches novatrices permettant de tirer parti des ressources humaines et financières pour la science, la technologie et l'innovation;

iii) Mettre en commun des méthodes d'évaluation ayant trait à la mise en œuvre de la science, de la technologie et de l'innovation pour les objectifs de développement durable.

c) Exercices de prospective dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

i) Mettre en valeur les nouvelles découvertes scientifiques et avancées technologiques;

ii) Mettre en valeur les approches politiques novatrices en matière de développement durable;

iii) Mener des exercices de prospective régionaux.

d) Enrichir les délibérations du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation

i) Encourager les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à avoir une complète visibilité des meilleures pratiques en matière de politiques, stratégies, concepts, produits et services dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation;

ii) Présenter aux États membres de la CESAP des propositions novatrices pour faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable.

2. Thème

3. La science, la technologie et l'innovation sont autant de domaines qui sont en constante évolution, à un rythme rapide. Si certains aspects du Forum peuvent être permanents, chaque session pourrait aussi s'intéresser à un sujet particulier, mettant en évidence la manière dont la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Le secrétariat de la CESAP proposera des thèmes pour le Forum en s'appuyant sur les recherches et analyses des perspectives et des défis nouveaux que présentent la science, la technologie et l'innovation. Ces propositions seront communiquées au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation six mois avant chaque session du Forum et feront l'objet de débats et d'une décision finale lors de la réunion pertinente du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Chaque session du Forum abordera un thème ou une question cruciale.

3. Participation

4. Le Forum sera multipartite et fondé sur la collaboration, et impliquera les États membres de la CESAP, les représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes multinationaux et régionaux, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les œuvres caritatives, la communauté scientifique, le monde universitaire, les jeunes, les peuples autochtones et d'autres participants.

5. Le rôle des parties prenantes consistera à mettre en évidence la manière dont leurs secteurs respectifs peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la science, à la technologie et à l'innovation.

6. Le Forum sera ouvert à la participation de tous les délégués et représentants accrédités. On procédera à un appel aux inscriptions ouvert afin de garantir la présence d'un large éventail de participants.

4. Modalités

7. Le Forum sera organisé par la CESAP et sera convoqué une année sur deux, en alternance avec le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation. Le Forum se déroulera sur une journée à une journée et demie.

8. Le Forum pourra se tenir à Bangkok ou ailleurs.

4 bis. Ressources financières

8 bis. Toutes les dépenses nécessaires pour ce Forum seront financées à l'aide de fonds extrabudgétaires.

5. Principal produit

9. L'un des principaux produits du Forum sera un document sur l'innovation pour le développement durable. Ce document devra:

a) Résumer les débats du Forum sur les grandes réussites et les enseignements tirés d'avancées scientifiques, de progrès technologiques et de pratiques novatrices pour le développement durable;

b) Mettre en valeur les nouveaux produits, services et concepts qui se profilent à l'horizon dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation;

c) Présenter les propositions des différentes parties prenantes du Forum relatives à de nouvelles initiatives, de nouveaux domaines d'étude et partenariats permettant d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable;

d) Faire état d'exemples de mises en relation réussies en matière de coopération Sud-Sud ou triangulaire;

e) Formuler une proposition de programme d'action sur le thème du Forum, sur la base des discussions multipartites.
